

## Conseil d'Unité du CIMAP : lundi 4 avril 2022, 14h-16h15

### Présents:

Cédric FRILAY, Hervé GILLES, Clara GRYGIEL, Christophe LABBE, Vivien MENARD, Isabelle MONNET, Jimmy RANGAMA, Frédéric ROPARS

### Présents (Visio):

Eric GIGLIO, Viwanou HOUNKPATI, Alain MERY, Radia RAHALI

Secrétaire de séance : Clara GRYGIEL

### 1- Point sur la sécurité :

- Le bilan dosimétrique annuel des personnels a été communiqué pour information, aucune exposition au-dessus de la dose réglementaire n'a été observée.
- Les résultats de l'évaluation des risques professionnels ont été détaillés. L'action prioritaire relevée en 2021, ie un risque incendie dans les salles laser, a été résolue et des détecteurs ont été installés et financés par l'ENSICAEN. Pour 2022, la priorité serait liée à l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques dangereux : mesures de VLE (valeur limite d'exposition) aux postes de travail. Ces mesures doivent être réalisées par un organisme accrédité qui établira une stratégie de mesure et des groupes homogènes d'exposition. Les coûts étant important il est proposé de diviser le labo en différentes unités de travail et de commencer ces mesures au ARIA.

Le CU valide l'évaluation des risques réalisée par Q. Legrand.

- Suivi des indicateurs RPS :

les indicateurs sont plutôt stables sauf le nombre de jours d'arrêt de travail "ordinaire" qui a augmenté mais qui s'explique par un seul arrêt de longue durée (<365 jours).

Rappel : en cas de souffrance au travail, des infos sont disponibles sur le lien suivant :

<http://cimap-intra.ensicaen.fr/spip.php?article316>

Passage en revue rapide des actions :

Informations sur les temps de récupération pour les expériences au GANIL : c'est prévu pour les IT dans le cadre des astreintes (formalisé), pour les C/EC c'est en accord avec la direction.

L'idée d'organiser des réunions de type « user's meeting » internes au CIMAP (pour les expériences GANIL) est suggérée mais jugée redondante vis-à-vis de la réunion hebdomadaire du GANIL.

Démarche administrative: le suivi de la situation administrative des doctorants et post doctorants relève de leur encadrant avec un soutien de Sarah Colineaux si besoin, voire d'Emmanuel Buteau (Coordinateur EURAXESS UNICAEN).

Suivi du déroulement des thèses : deux comités de suivi individuel (CSI) sont obligatoires (voir charte des thèses) et sont organisés 9 mois et 20 mois après le début de la thèse. Si cela s'avère nécessaire, un CSI supplémentaire peut-être envisagé. Par ailleurs, les responsables d'équipe et la direction sont disponibles pour toute demande d'entretien supplémentaire. Il est précisé dans la charte des thèses que l'encadrant doit suivre régulièrement la progression du travail.

Pour les IT, incitation au suivi de la formation "suivi des dossiers de carrières" la participation aux commissions d'interclassement (pour les personnels IR1 à minima) ou au concours est également encouragée ainsi que la participation aux formations.

- Accident/Incident pour information:  
Pas d'accident  
2 soins: chute dans les sanitaires et coupure au doigt

## 2- Point sur les Projets

### **ANR : 4 projets au 2<sup>e</sup> tour sur 7 déposés**

EXCITONICS (Benoit Gervais, SIMUL, partenaire) : L'objectif du projet EXCITONICS est d'étudier la dynamique de relaxation électronique dans un milieu de taille finie, par une approche combinée théorie/expérience

CORPoReL (Benoit Gervais, SIMUL, porteur) : Cinétique d'oxydation radio-induite de polymères suivie par RPE en ligne

NOVELA (jeune chercheur, porteur, Pavel Loiko, OML)

LEDVAN (Fabrice Gourbilleau, NIMPH, porteur): nouvelle génération de LED basée sur des vanadates.

### **RIN émergence : 1 projet déposé**

MELIORATION, Mamour Sall, MADIR, notée 17/20 par EP2M (6eme sur 12 en évaluation par les pôles, nous n'avons pas connaissance des évaluations ANR)

### **RIN plateforme déposé**

Projets de deux ensembles d'équipements pour NIMPH et OML prévus dans le CPER/CPIER

## 3- Point budget du laboratoire

Dotation CIMAP 2022 : 320k€ dont 46% CNRS, 21% CEA et 33% ENSICAEN+UNICAEN

La répartition budgétaire est la suivante : 52,4% aux équipes de recherche, 10,5% aux équipes support, 19,7% pour le fonctionnement du laboratoire (gaz, bâtiment, téléphone, affranchissement, magasin, fournitures, photocopies, communication, missions direction) et une réserve de 15,2% (éventuellement redistribuée en fin d'année).

La clé de répartition pour les équipes de recherche est basée sur le nombre de chercheurs, de doctorants, d'IT et d'émérites.

## 4- Point Ressources Humaines

### **UNICAEN :**

Sont obtenus : ATER 30<sup>ème</sup> remplacement F. Frémont (UFR sciences), ATER IUT Alençon, MCF 30<sup>ème</sup> en remplacement A. Braud (UFR sciences), PR 60<sup>ème</sup> (IUT Alençon).

Demandes non pourvues qui seront redemandées :

à UFR Sciences, PR transformé en MCF pour le remplacement de M. Levallois 28<sup>ème</sup>, MCF en 28<sup>ème</sup> à IUT, MCF 30<sup>ème</sup> en 2022 pour remplacement F. Frémont (30<sup>ème</sup>), PR 30<sup>ème</sup> en 2023 pour remplacement de K Aït Ameer (30<sup>ème</sup>), PR ou MCF anticipation des prochains départs en 2024

BIATSS : TC (UFR sciences):

- 1- Positionnement de D. Hasley (AjT Unicaen) sur support T(D. Jeanne) + demande de concours interne non affecté (partiellement obtenu : concours externe T )
- 2- IR bap B élaboration sur support T (S. Foubert) + AjT (D. Hasley)

Pour info un repyramidage (promotion interne MCF→PR) en PR 28<sup>ième</sup> est ouvert en2022 à l'UFR Sciences (UNICAEN).

#### **CNRS :**

Demandes :

- priorité 1 : CNRS 1 IR BAP B caractérisation,
- priorité 2 : CNRS: AI BAP C mécanique bureau étude (remplacement Thierry Been),
- priorité 3: T BAP B chimie (remplacement Delphine Marie),
- priorité 4: IR BAP C,
- priorité 5: gestionnaire BAP J (remplacement C. Malot)

Obtenu : FSEP (Fonctions Susceptibles d'Être Pourvues) sur priorité 1 non pourvu, en attente de voir si une NOEMI est accordée au printemps.

Information de la direction : La délégation Normandie nous a demandé, au vu de notre besoin en BAP J exprimé dans la demande DIALOG, d'accepter en mission un personnel AI BAP J. Nous avons proposé une fiche de poste en AI BAP J sur le suivi de projet, le pilotage (suivi d'indicateurs) et les tâches courantes de gestion. Ce personnel pourrait arriver dès mi-avril 2022.

#### **CEA :**

Demandes :

Ingénieur/chercheur sur la thématique polymère – Pas dans le plan d'emploi 2022, mais pourrait se faire si IRAMIS rencontre des difficultés de recrutement sur l'un des 12 postes prévus.

Annexe 2 en mécanique – Pas dans le plan d'emploi

#### **5- Informations diverses**

Point sur la délégation CNRS: explication de la déléguée régionale donnée aux DU : la mutualisation de la DR19 avec la DR16 (Michel Ange) est expliquée par les plafonds d'emploi des deux délégations. En Normandie, pour les 600 personnels il y a actuellement 31 personnels et à terme 26. 26 personnels n'est pas suffisant pour un bon fonctionnement. À court terme les agents en poste restent en Normandie et à moyen/long terme les postes de proximité resteront en Normandie (valorisation, gestionnaire RH, etc).

Il est mentionné que la manière dont la mutualisation a été annoncée est pour le moins abrupte et surprenante pour les personnels.

Des craintes sont émises suite à la fusion avec la DR16 pour les commissions d'interclassement. La direction confirme que ces commissions auront bien lieu à la délégation, soit avec DR16. La participation aux commissions d'interclassement est d'autant plus suggérée.

Visite de la section 5 du CNRS au laboratoire jeudi 7 avril : l'idée est de faire mieux connaître nos activités relevant des thématiques de la section 5, d'autant plus qu'un poste coloré de chercheur est affiché depuis quelques années et que l'on n'arrive pas à recruter. Le programme de la journée a été envoyé par email à tout le personnel, des sessions de discussions et de visite sont prévues.

Gilles BAN est le nouveau délégué à la recherche de l'ENSICAEN en remplacement de Marco DATURI (prise de fonction le 14 mars).

Question sur les doubles de clefs : la direction a besoin de savoir qui dispose de quelles clefs. Les doubles ne peuvent donc se faire sans autorisation de la direction. Par ailleurs, la direction rappelle qu'en cas de besoin, c'est à la charge du laboratoire de payer les doubles de clefs.

#### 6- Points sur la rédaction du nouveau règlement intérieur

Le nouveau règlement intérieur est en cours de finalisation par la direction. Une fois finalisé, il sera envoyé à l'ensemble du personnel CIMAP et sera voté au prochain CU.

Quelques points particuliers ont été discutés :

- Le CU pourra élire un ou deux représentants pour participer au Conseil du CEA/DRF/IRAMIS.
- On maintient un mandat de 2 ans pour les membres du CU actuel. Renouvellement décembre 2022. Pour la suite la direction propose une durée de mandat de 3 ans, **SONDAGE** : qu'en pensez-vous ? merci de faire un retour aux membres du CU qui vous représentent.
- Précise-t-on toutes les durées de travail, de congés (annuels, RTT, spéciaux), etc, de chaque tutelle dans le règlement intérieur? sachant que les liens vers les sites dédiés de chaque tutelle seront disponibles sur l'intranet. **SONDAGE** : qu'en pensez-vous ? merci de faire un retour aux membres du CU qui vous représentent.
- Travail quotidien au laboratoire : la plage horaire de référence est de 8h à 18h et l'ouverture des locaux est de 7h à 20h, ceci afin de limiter le risque de travail isolé. Des dérogations exceptionnelles peuvent être discutées avec la direction.
- Télétravail : la direction fait le choix de ne pas interdire de jour de télétravail. Que ce soit pour les jours fixes ou flottants, les jours de télétravail seront décidés par discussion au cas par cas entre les responsables d'équipe, la direction et les personnels. Il est demandé de respecter 3 jours de présence par semaine au laboratoire. En cas de télétravail, il est demandé d'être joignable durant la plage horaire, de préférence par Teams et emails.
- L'avis du CU est demandé pour un certain nombre de fonctions au laboratoires (listées chapitre 1) notamment celle des responsables d'équipe.
- De nouveaux chapitres sont présents dans le nouveau règlement intérieur sur la science ouverte notamment.
- La partie « informatique » du règlement intérieur reste encore à simplifier, cette partie évoluera d'ailleurs lors du passage en ZRR

- Point sur les dépôts de projets : l'avis du DU au préalable de chaque dépôt de projet est obligatoire, comme précisé dans l'article 20 du règlement intérieur. Ceci afin de bien anticiper les besoins de place liés à des dispositifs encombrants, les besoins en RH, etc
- Y a-t-il un intérêt à organiser un conseil scientifique au laboratoire ? comprenant des experts extérieurs pour avoir un regard extérieur consultatif sur la politique scientifique, le contour des équipes, etc. **SONDAGE** : qu'en pensez-vous ? merci de faire un retour aux membres du CU qui vous représentent.

Prochain CU : juillet 2022 (avant les vacances d'été)